

AMÉLIORER L'OFFRE DE FORMATIONS QUALIFIANTES

Corrigeons certains effets contre-performants des procédures de régulation des secteurs de l'ESS par France Compétences.

Du point de vue des acteurs de l'ESS, la création d'un établissement public unique de régulation, notamment des enregistrements de titres professionnels au Répertoire national (RNCP) est bienvenue.

Au sens de la loi 2018 «*Avenir professionnel*», cela ne peut que favoriser des cohérences et synergies économiques et sociales entre les emplois, les besoins de développement, et l'offre de formation par secteurs d'activités.

Toutefois, depuis la mise en œuvre des processus d'enregistrement ou réenregistrement de titres professionnels plusieurs problèmes entravent le déploiement de formations pertinentes territoire par territoire, et ceci particulièrement dans le champ de l'ESS, tel que défini par loi de 2014, qui valorise spécialement l'innovation sociale.

DES CONSTATS

Première problème, les durées d'instruction sont excessivement longues : plusieurs mois pour une étude de recevabilité et plus d'un an, pour une étude de demande d'enregistrement. Les réponses des commissions fournies dans cette suite prennent forme de décision non détaillée, semblant de ce fait arbitraire et opaque, provoquant parfois des recours inutiles.

Par ailleurs, un non ré-enregistrement peut conduire à une cessation d'activité non anticipée pour un organisme, l'annulation de parcours de formation pour les candidats. Nombre de structures de certificateurs étant du secteur associatif et non lucratif, il y aurait

à gagner de façon générale à leur permettre d'accéder, au contraire, aux conseils qui favoriseraient amélioration et ré-enregistrement de titre et, par conséquent, le développement des relais de compétences en soutien des politiques d'emploi.

Second problème, les instructions de France compétences sont basées sur des critères d'analyses de l'impact d'insertion professionnelle qui sont uniformes pour tous secteurs. Dans le cas de qualifications attendues par le secteur de l'ESS, par exemple, la spécificité des compétences compose avec des interventions bénévoles, salariales et entrepreneuriales, avec plusieurs déclinaisons d'activités porteuses d'innovation sociétale. Or, les tableaux d'indicateurs d'enregistrement ne prennent pas en compte ces nuances de qualifications dans les économies locales. Sur ce genre de point, une réponse négative de quelques lignes spécifiant d'une phrase lapidaire que le dossier «*ne correspond en rien aux attentes de France compétences*» est pour le moins insuffisante, et ne prend aucunement en compte la connaissance de ces activités spécifiques que peuvent avoir les établissements de formation labellisés.

DES PROPOSITIONS

En résumé, un arrêt d'enregistrement de tel ou tel titre spécifique risque fort de porter atteinte à la couverture territoriale d'une offre de formation ajustée, alimentant des trajectoires de professionnalisation, des coopé-

rations partenariales et la durabilité économique des secteurs d'activité innovants.

On peut ainsi constater, et déplorer avec inquiétude, dans le champ de l'ESS, la suppression de la diversité d'offres qualifiantes par poches locales, du fait du regroupement de certifications sous de grands consortiums nationaux (universités, Cnam, etc.), comme le prouve le RNCP par l'*index ESS*. Cette régulation à grande échelle s'effectue au détriment de la vitalité territoriale de la société civile et du secteur associatif : or les capacités économiques et sociales du secteur privé sont en réalité complémentaires de l'offre publique, dans l'intérêt de la société elle-même et de sa diversité profonde, territoire par territoire.

Dans le champ des solidarités tout particulièrement, l'innovation locale, à petite échelle, est vitale. Cette innovation doit être soutenue par une capacité d'offre de formation adaptée, réactive, elle-même innovante tout en fonctionnant dans des régulations nécessaires.

Les modalités d'instruction des demandes de réenregistrement entravent l'innovation, voire la rendent chaque jour plus impossible. Il y a urgence à le faire savoir pour y porter remède. Des acteurs civils de formation, connus du Reness, se savent co-responsables de cela et sont volontaires pour engager la concertation en vue d'une amélioration de ce système. ■